

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-4-4-7

Séance du vendredi 20 mars 2009

Mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU la loi n° 88.1088 du 1^{er} décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,

VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,

VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,

VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2009,

VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion et donnant compétence à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

❖ accorde aux organismes d'insertion les subventions suivantes :

√ au titre de la convention signée pour les années 2008-2010 :

- À la Ville de Mulhouse,
 - 171 249 € pour l'accompagnement social,
 - 67 176 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- Au CIAREM,
 - 377 400 € pour l'accompagnement social,
 - 184 800 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 209 300 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À ESPOIR Colmar,

- 120 400 € pour l'accompagnement social,
- 236 400 € pour l'accueil au Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA),
- 24 000 € pour l'accueil et l'aide d'urgence.
- À Pôle Emploi,
 - 653 791 € au titre de l'accompagnement dans l'emploi classique et de la participation à l'ingénierie et à l'appui au dispositif RMI.
- À SEMAPHORE,
 - 115 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À Espace & Développement,
 - 43 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 15 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.

√ au titre d'un avenant à la convention signée pour les années 2008-2010 :

- À ALSA,
 - 167 000 € pour l'accompagnement social,
 - 64 895 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À Contact Plus,
 - 159 630 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 158 600 € pour l'accompagnement dans l'emploi classique.
- À REAGIR,
 - 63 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 15 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À la Régie de l'Ill,
 - 25 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 37 012 € pour l'accueil dans ses entreprises d'insertion.

√ au titre d'une convention annuelle pour 2009 :

- À ALEOS :
 - 20 400 € pour l'accompagnement social.
- À l'AFPRA :
 - 20 000 € pour l'accompagnement social.
- Au CIDFF :
 - 15 000€ pour l'accompagnement social.
- À l'ACIFE :
 - 42 605 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À l'ARSEA-ICF :
 - 21 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 28 667 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À AGIR :
 - 10 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 34 900 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À DEFI :
 - 10 000 € pour l'accompagnement socioprofessionnel,
 - 22 700 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À ACTION & COMPETENCE :
 - 20 400 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À APPONA 68 :
 - 55 000 € pour l'accompagnement social.
- À CISEP :
 - 29 270 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À la Ville de Guebwiller :
 - 20 400 € pour l'accompagnement socioprofessionnel.
- À l'Armée du Salut :
 - 60 803 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À EPICEA :
 - 16 655 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À l'ADEIS :
 - 200 000 € pour l'accueil dans ses chantiers d'insertion.
- À CITE SOLIDAIRE :

- 12 500 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À la Manne Emploi :
 - 13 198 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 50 000 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À la SAVA :
 - 19 689 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- Aux Amazones :
 - 27 061 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À ACCES :
 - 170 000 € pour l'accueil dans ses chantiers d'insertion,
 - 20 400 € pour l'accueil et l'aide d'urgence.
- À ADESION :
 - 40 541 € au titre de l'accueil dans ses chantiers d'insertion.
- À la Manne Centre d'Entraide Alimentaire :
 - 22 482 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion,
 - 20 400 € pour l'accueil et l'aide d'urgence.
- À PAPIVORE :
 - 50 000 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À Icare :
 - 58 555 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À ESPOIR Mulhouse :
 - 23 500 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À INSEF :
 - 32 317 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- Aux Jardins de Wesserling :
 - 12 500 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À LOCACYCLE :
 - 12 500 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À Patrimoine et Emploi :
 - 12 500 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À La Passerelle (CCAS Hirsingue) :
 - 12 500 € pour l'accueil dans son chantier d'insertion.
- À IM'SERSON :
 - 41 417 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À RE-SOURCES :
 - 6 085 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- Au RELAIS EST :
 - 24 002 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À WARUM Net :
 - 7 393 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À la REGIE de BOURTZWILLER :
 - 44 637 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À Construire Nettoyage :
 - 35 958 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À l'ADIT :
 - 37 500 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À ENVIE Haute Alsace :
 - 21 032 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À REAGIR Espaces verts & Nettoyage :
 - 38 531 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À EDS :
 - 15 411 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À EPICEA :
 - 8 141 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À COURSECLAIR :
 - 30 904 € pour l'accueil dans son entreprise d'insertion.
- À AMAC :
 - 22 841 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.

- À ARCS :
 - 12 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À Domicile Services Haute Alsace :
 - 37 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À INTERJOB :
 - 12 500 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À LUDOSERVICES :
 - 25 000 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À INSEF INTER :
 - 19 534 € pour l'accueil dans son association intermédiaire.
- À L'URSIEA :
 - 20 400 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI.
- À VECTEUR :
 - 40 800 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI.
- À L'OGACA :
 - 34 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI.
- À ALSACE ACTIVE :
 - 35 400 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI.
- À L'ADIE :
 - 20 400 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI.
- À PAPHYRUS :
 - 6 000 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI.
- À Mobilité pour l'emploi :
 - 22 600 € pour la participation à l'ingénierie ou à l'appui au dispositif RMI.
- À SURSO :
 - 20 000 € pour l'accueil et l'aide d'urgence.
- Aux RESTAURANTS DU CŒUR :
 - 13 000 € pour l'accueil et l'aide d'urgence.

Le total des crédits s'élève à 4 799 582 € et se répartit comme suit :

- 788 600 € opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-541-6574-3047-010
- 191 649 € opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-541-65734-3047-010
- 20 000 € opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-542-6574-3047-010
- 64 400 € opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-543-6574-3047-010
- 3 667 757 € opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-544-6574-3047-010
- 67 176 € opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-544-65734-3047-010

- ❖ approuve et autorise la signature des conventions de partenariat et des avenants aux conventions 2008-2010 correspondants joints au rapport.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions